

LES SORTIES DE CLUB

REPRISE DES SORTIES LE DIMANCHE 25 AVRIL.

Cette fois c'est reparti...pour de bon ...nous l'espérons tous ! SOYONS CONFIANTS !!!

RENDEZ VOUS DIMANCHE 25 AVRIL 8H30
STADE COLBERT.

VENEZ NOMBREUX CE PROCHAIN DIMANCHE POUR LA SORTIE des « RETROUVAILLES »..... ET CETTE FOIS de façon DEFINITIVE !!!!

Pour plus d'infos, nous répondons en détail à vos questions à travers ce « **QUESTIONS REPONSES** ».



PASCAL qui vous a préparé les parcours (rayon de 10km) lors du confinement !

SORTIES DE CLUB.

QUESTION

La nouvelle directive qui me permet de rouler à l'intérieur du département sans limite de distance n'est possible que lors des sorties officielles. ?

REPONSE

Oui, Dorénavant sur la voie publique, **tous les cyclistes amateurs encadrés par un club** lors de leur sortie, **pourront rouler à l'intérieur de leur département, au-delà du rayon de 10 km.**

Il est donc possible pour tous les licenciés du club y compris les copains ...demeurant à 30 km du départ de la sortie officielle (stade colbert) de participer aux sorties OFFICIELLES du dimanche et en semaine.

En semaine les départs se feront de chez TECK CYLE SALOUEL Mardi et jeudi 14h00.

QUESTION

Quelles seront les contraintes ?

REPONSE

- le nombre de cyclistes par GROUPE est limité à 6 personnes encadrant compris.

- Les pratiquants devront être en possession de leur licence pour prouver leur adhésion au club organisateur de la sortie.

1 encadrant par groupe doit être identifié, ce dernier doit être en possession d'un courriel de convocation du club pour justifier du lieu de rendez-vous.

QUESTION

Comment récupérer ma licence

REPONSE

Votre licence 2021 est disponible sur le site / espace membre / LICENCES/ LICENCES 2021.

Attention, DENIS précise qu'il faut supprimer l'historique de navigation sinon les anciennes licences risque de s'afficher.



Denis MONSIEUR SITE

Par ailleurs, chacun a en principe reçu de LA FEDERATION ASPTT sa licence 2021 par mail le 14 décembre 2020.

Expéditeur ; ASPTT Fédération Omnisports
fsasptt@mail.fsasptt.com.

En cas de souci ; prévenir DAN

dapinchon@wanadoo.fr 0607362397.

QUESTION

Lors de mes sorties d'entraînement en dehors du club, quelles sont mes obligations ?

REPONSE

Les sorties sur la voie publique en dehors de l'organisation d'un club, ,
doivent toujours respecter le rayon de 10 km autour du domicile,
dans un groupe de six personnes maximum,

EN RESUME RETENEZ LES NOUVELLES REGLES

2 cas de figure !!

- 1) EN CLUB UNIQUEMENT lors des SORTIES OFFICIELLES :

- Nous pouvons rouler sur l'ensemble du département sans limitation de distance du domicile.
- Nous devons former des groupes de 6 cyclistes maximum.
- Avoir sa licence sur soi.
- Un encadrant reconnu par groupe

-2) HORS CLUB, entraînement en dehors des structures du club.

- Nous sommes limités à un rayon de 10 km autour du domicile, par groupe de six personnes maximum,

EQUIPEMENTS

QUESTION

Quand pourrons-nous disposer des équipements commandés en décembre ?

REPONSE

VERMARC, nous a confirmé que nos équipements seront livrés début mai.

Nous pensons être en mesure de mettre en place la remise avant le 16 mai prochain...sûrement sous forme de Drive....



Remise des équipements

CALENDRIER CLASSIQUES

QUESTION

Quand sera diffusé le nouveau calendrier des épreuves classiques 2021

REPONSE

Le comité travaille sur ce nouveau calendrier, il devrait être mis en place la 1^{ère} semaine de MAI.

Bien sûr, nous attendons pour cela, d'avoir une meilleure visibilité sur la situation sanitaire.

MAIS NOUS SOMMES CONFIANTS !



LA CLOVIS....la montée de Lahaye st romain, (en groupe)

QUESTION

QUAND les premières épreuves ?

REPONSE

Nous pensons démarrer la saison des classiques **FIN MAI** .

Et nous démarrerons par « **LA DODO** » « LA PRIMAVERA ».

Les mois de juin, juillet, fin aout, septembre et octobre seront très riches en évènements, préparez-vous dès maintenant, profitez des sorties de club !!!

QUESTION

Quelles épreuves composeront le calendrier 2021 ?

REPONSE

Les épreuves « partenaires » LA LEGUE / LA CATY
LA VOLVO / LA CLOVIS etc... seront privilégiées. **Mais aussi des sorties inédites !!!**

QUESTION

Et les sorties exceptionnelles VENTOUX
BEAUJOLAIS ?

QUESTION

Très prochainement, vous pourrez vous inscrire aux :

-**Séjour du BEAUJOLAIS** qui se déroulera du jeudi 9 au dimanche 12 septembre

- **Séjour du VENTOUX** qui se déroulera du mardi 14 au samedi 18 septembre.

ATTENTION les places sont limitées, ne tardez pas à vous inscrire

QUESTION

ET LE STAGE EN ESPAGNE??

REPONSE

Notre stage devait se dérouler début juin !

Bien que nous attendions encore à ce jour une réponse de notre hôtelier, tenant compte de la situation, il est **PROBABLE** que notre stage soit reporté !

QUELLE DATES ?

-Nous avons bloqué une option **du 9 au 17 octobre** prochain !

- En Espagne, à cette période le beau temps est encore très présent, et puis, nos amis « stagiaires » **VELO VACANCES FAMILLE** » épouses et cyclistes, ont tellement envie de se retrouver...comme avant ! Et ainsi renouer avec **LA SUPER AMBIANCE DES COPAINS ET COPINES !!!**

SI VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS SANS REPONSES :

NE PAS HESITER? CONTACTEZ DAN qui se fera un plaisir de vous répondre !!!



GG EN STAGE A CALPE !

Découvrez la dernière note relative à l'adaptation des directives sanitaires au 16 avril 2021

Adaptation des directives sanitaires – 16 avril 2021

L'ensemble du territoire national reste soumis aux règles applicables depuis le 3 avril et cela jusqu'au 2 mai 2021. Ces règles ont été actées par le décret du 2 avril 2021 modifiant ceux du 16 octobre et 29 octobre 2020 relatifs aux mesures générales « covid » :

La Fédération Française de Cyclisme a publié la dernière mise à jour des déclinaisons appliquées au cyclisme des décisions sanitaires liées au confinement. Dorénavant sur la voie publique, **tous les cyclistes "non-prioritaires", mineurs ou majeurs encadrés par un club lors de leur sortie, pourront rouler à l'intérieur de leur département**, au-delà du rayon de 10 km. Pour les personnes résidant aux frontières du département de leur club, elles ont droit à un rayon de 30 km de leur domicile pour rejoindre le point de départ de la sortie qui doit être identifiable (le siège du club ou un lieu habituel par exemple). La sortie ainsi organisée ne devra pas dépasser les limites du département. **Elle sera soumise à l'interdiction de regroupement de plus de six personnes**. La distanciation de 2 mètres et le couvre-feu sont à respecter. **Les pratiquants devront être en possession de leur licence pour prouver leur adhésion au club organisateur de la sortie**. Un courriel de convocation du club peut être utile pour justifier du lieu de rendez-vous. **L'accompagnateur du club doit être en possession de ces documents**.

En revanche, les sorties sur la voie publique en dehors de l'organisation d'un club, pour les "non-prioritaires" majeurs et mineurs, **doivent toujours respecter le rayon de 10 km autour du domicile**, dans un groupe de six personnes maximum, avec une distanciation physique de deux mètres et dans le respect du couvre-feu.